M V B

Huissiers de Justice
Commissaires de Justice

☎Constats

06.14.46.15.78

06.86.43.53.41

PROCES-VERBAL DE DEPOT DE REGLEMENT DE JEU CONCOURS 20.05.2021

☎Etude

04.68.11.42.95

Maître Pierre Vergé

&

Maître Romain Brignet

etude@selarlmvb.com

www.mvb-huissiers-carcassonne.fr

47 Boulevard Jean Jaurès

11000 CARCASSONNE

55 Rue Jean Jaurès

11300 LIMOUX

28 Cours de la République

11400 CASTELANDARY

COMMISSAIRES DE JUSTICE

RESEAU EUROJURIS FRANCE

PROCES-VERBAL DE DEPOT DE REGLEMENT DE JEU CONCOURS

DU VINGT MAI DEUX MILLE VINGT ET UN

A la demande de :

La collectivité intercommunale de Collecte et Valorisation des Déchets Ménagers de l'Aude, la COVALDEM 11 dont le siège administratif est situé Zone artisanale Lannolier 1075 Boulevard François-Xavier Fafeur 11890 CARCASSONNE CEDEX 09, représentée par son Président en exercice Monsieur Jean-Jacques CAMEL domicilié audit siège administratif en cette qualité.

En sa qualité de partie organisatrice,

Laquelle me déclare :

- Que dans le cadre de son rôle de sensibilisation du grand public à la valorisation des biodéchets, elle organise un jeu concours photos qui se déroulera du 28 mai 2021 au 28 juin 2021 inclus .
- Je suis requis ce jour aux fins de procéder au dépôt au sein de mon étude du règlement de jeu concours photos susvisé et d'en dresser le procès verbal de dépôt

Déférant à cette réquisition,

Je, soussigné, Florine ROUCH, Clerc d'Huissier de justice assermentée et habilitée à établir des procès verbaux de constat aux sein de la SELARL MVB HUISSIERS DE JUSTICE société titulaire d'un office d'huissier de justice à la résidence de CARCASSONNE (Aude), 47, boulevard Jean Jaurès,

Précisant que le présent procès verbal est contre-signé par Maître Romain BRIGNET, Huissier de justice associé de la SELARL MVB HUISSIERS DE JUSTICE.

PAR LE PRESENT PROCES VERBAL :

La SELARL MVB HUISSIERS DE JUSTICE titulaire d'un Office d'huissier de justice à la résidence de CARCASSONNE (11000) 47 boulevard Jean Jaurès,

Certifie être à ce jour dépositaire de l'intégralité du règlement du jeu concours photos susvisé qui se déroulera du 28 mai 2021 au 28 juin 2021 inclus organisé par la collectivité requérante.

Ce règlement est composé de 12 articles et 1 annexe. Il est joint dans son intégralité au présent procès-verbal

Ledit règlement du jeu est consultable sur le site www.covaldem11.fr ou sur le site du siège de COVALDEM 11 . Par ailleurs, le règlement de jeu est déposé dans son intégralité au sein de l'étude de la SELARL MVB HUISSIERS DE JUSTICE dont le siège social est situé 47 boulevard Jean Jaurès à 11000 CARCASSONNE, où il peut également être librement consulté. Le réèglement du jeu peut être également obtenu par courrier sur simple demande à l'adresse : COVALDEM 11 ZA LANNOLIER 1075 Boulevard François Xavier Fafeur à 11890 CARCASSONNE

Il est tenu gratuitement à la disposition de toute personne souhaitant le consulter et qui en fait la demande écrite à la partie organisatrice ou à la SELARL MVB HUISSIERS DE JUSTICE.

De tout quoi, j'ai rédigé le présent procès-verbal de constat, dont le premier original est conservé en mon étude sur papier.

Pour servir et valoir ce que de droit

Florine ROUCH

Maître Romain BRIGNET

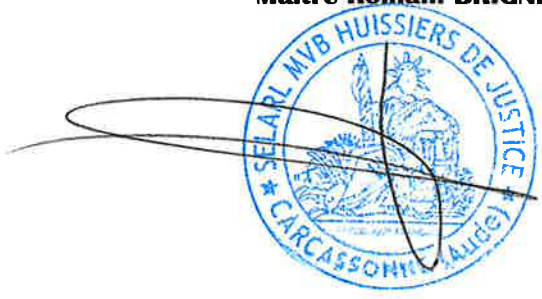

ANNEXES

Covaldem11
Collecte et Valorisation
des Déchets Ménagers de l'Aude

Règlement Concours photos

ARTICLE 1 : **Présentation de l'organisateur**

Le Covaldem11 (Collecte et Valorisation des déchets ménagers de l'Aude) dont le siège administratif est situé à Z.A Lannolier – 1075 Boulevard François-Xavier Fafeur – 11890 Carcassonne Cedex 09, SIRET N° 20003610100018, représenté par son Président Monsieur Pierre BARDIES.

Organise un jeu-concours gratuit sans obligation d'achat intitulé « Concours photos » du 28/05/2021 au 28/06/2021 inclus. Le règlement du jeu est accessible sur le site www.covaldem11.fr ou par mail accueil@covaldem11.fr sur simple demande. **Par ailleurs, le règlement du jeu est déposé dans son intégralité au sein de l'étude de la SEARL MVB HUISSIERS DE JUSTICE dont le siège social est situé 47 boulevard Jean Jaurès BP62 à 11021 CARCASSONNE CEDEX, où il peut également être librement consulté.**
Enfin une copie du règlement du jeu complet adressée gratuitement à toute personne qui en fait la demande écrite à l'organisateur ou à l'huissier de justice dépositaire.

ARTICLE 2 : **Présentation et durée du concours**

Le COVALDEM11 sensibilise le grand public sur la valorisation des biodéchets en organisant un jeu concours photo gratuit sans obligation d'achat.

Le concours se déroulera du 28/05/2021 au 28/06/2021 inclus selon les modalités définies à l'ARTICLE 3 du présent règlement.
Le Covaldem11 se réserve le droit de modifier, d'écourter, de proroger, de reporter ou d'annuler le jeu si des circonstances exceptionnelles l'exigent (cas de force majeure, par manque de participants ou de disponibilité). En tout état de cause, sa responsabilité ne saurait être engagée et aucune indemnité ne saurait lui être réclamée à ce titre.
En cas d'annulation du concours, chaque participant inscrit sera prévenu par mail à l'adresse communiquée dans le bulletin de participation.

ARTICLE 3 : **Conditions de participation**

La participation à ce jeu est ouverte pour tout public.
Pour les participants mineurs, une autorisation de participation dûment signée par le(s) responsable(s)s légal(aux) sera demandée.

La participation au concours entraîne l'acceptation pure et simple du présent règlement, en toutes ses dispositions, des règles de déontologie en vigueur sur Internet, ainsi que les lois et règlements applicables aux jeux gratuits en vigueur en France Métropolitaine. Le non-respect des conditions de participation énoncées dans le présent règlement entraînera la nullité de la participation.

ARTICLE 4 : **Principe et modalités d'inscription**

Principe du concours :

L'objectif du concours est de transmettre au Covaldem11 une photo suivant les catégories :

- Photo libre : en corrélation avec le compostage
- Photo avec critères : respect des 3 critères cumulés imposés

La qualité esthétique (Haute Définition) ainsi que le format de la photo seront pris en compte par le jury.

Désignation des catégories :

	Photo libre	***Photo avec critères cumulés***
	Tout niveau	Niveau aguerri
Critères de sélection	Libre, en lien avec le compostage	- Mise en avant du compost - Présence d'insectes dans le compost - Composteur
	□ Esthétique □ Couleur	□ Esthétique □ Technique □ Couleur

Comment participer :

Les photos sont à transmettre :

- par message privé via Facebook du Covaldem11
- par message via Instagram du Covaldem11
- par mail à accueil@covaldem11.fr

Il ne sera accepté qu'une seule photo selon le choix de la catégorie.

ARTICLE 5 : **Conditions générales de participation**

Le participant s'engage à proposer une photo qui respecte les droits de propriété intellectuelle des tiers et l'ensemble des législations en vigueur et qui sont, d'une manière générale, conformes à l'ordre public et aux bonnes mœurs. Il s'engage également à respecter les mesures de distanciation sociale et de protections sanitaires obligatoires.

En s'inscrivant au présent jeu-concours, le participant s'engage à ce que le contenu de sa participation :

- Respecte le thème imposé,
- Soit de qualité technique suffisante pour être exploitée (image nette, visibilité des éléments demandés...),
- Respecte l'ordre public et ne soit pas contraire aux bonnes mœurs,
- Ne porte atteinte à aucun droit de propriété intellectuelle ou droit à l'image,
- Respecte les droits de propriété intellectuelle du Covaldem11,
- Respecte les droits à l'image des personnes et des biens,
- Ne porte pas atteinte à la réputation, à la vie privée et à l'image de tiers,

- Ne présente pas un élément soumis à des droits de propriété intellectuelle ou industrielle, telle qu'une œuvre originale, une marque (sauf la marque Covaldem11) ou un modèle déposées et protégés etc,
- Ne contienne pas de propos dénigrants ou diffamatoires,
- Ne présente pas de caractère pédophile,
- Ne heurte pas la sensibilité des mineurs,
- Ne présente pas de caractère pornographique,
- Ne porte pas atteinte à la sécurité ou à l'intégrité d'un Etat ou d'un territoire,
- N'incite pas à la discrimination qu'elle soit basée sur le sexe, la religion, la nationalité, l'invalidité, l'orientation sexuelle, l'âge ou les opinions politiques,
- N'incite pas au crime, à la haine, à la violence, au suicide et au racisme,
- N'incite pas à commettre un crime, un délit ou un acte de terrorisme.

En cas de violation de ces règles ou pour toute autre raison raisonnable, le Covaldem11 se réserve le droit d'annuler la participation, sans préjudice pour le Covaldem11 ou tout tiers d'engager d'autres actions appropriées à l'encontre du participant.

ARTICLE 6 : **Dotation et modalités d'attribution de la dotation**

A la clôture du concours, les photos vont être soumises à l'appréciation du jury composé du Vice-Président Chargé de la prévention, du Maître composteur du Covaldem11, d'un paysagiste et de la community manager chargée de communication du Covaldem11.

Les photos seront classées selon des critères de pertinence, d'originalité et d'esthétisme.

Au plus tard le 15 juillet 2021, un message annoncera les gagnants via Facebook et sur www.covaldem11.fr. Les photos gagnantes seront publiées en même temps.
Si les gagnants prévenus ne se manifestent pas dans un délai de 10 jours, ils seront considérés comme ayant renoncé à leur lot et le lot sera remis au candidat placé en position suivante.

Dotation

	Photo libre	Photo avec critères
Lots	- ***Lot 1*** d'une valeur min. de 200 € TTC : 1 composteur + 1 Wonder box en corrélation avec visite de jardin - ***Lot 2*** d'une valeur min. de 120 € TTC : 1 composteur + 1 bon d'achat chez Villaverde de 90 € TTC - ***Lot 3*** d'une valeur min. de 60 € TTC : 1 composteur + 1 livre sur le compostage	- ***Lot 1*** d'une valeur min. de 350 € TTC : 1 broyeur + 1 Wonder box en corrélation avec visite de jardin - ***Lot 2*** d'une valeur min. de 290 € TTC : 1 broyeur + 1 bon d'achat chez Villaverde de 90 € TTC - ***Lot 3*** d'une valeur min. de 250 € TTC : 1 broyeur + 1 kit d'outils haute qualité

Le gagnant accepte par avance la dotation sans pouvoir demander une modification, un échange ou sa contre-valeur en espèces. Cependant, en cas de force majeure, ou si les circonstances l'exigent, le Covaldem11 se réserve la possibilité de substituer à tout moment à la dotation proposée une dotation équivalente.

La dotation sera donnée au gagnant soit par voie électronique soit en main propre. Un récépissé sera demandé en retour.

Le Covaldem11 ne se tient pas responsable en cas de vol, détérioration ou pertes des lots après la remise officielle.

ARTICLE 7 : **Règles d'utilisation des données nominatives et du contenu publié par le gagnant**

Les participants donnent leur droit à l'image pour la photo présentée en concours.

Le participant accepte que ses noms et prénoms ainsi que sa photo soient publiés sur la page Facebook du Covaldem11 , sur le compte Instagram du Covaldem11 ainsi que sur le site www.covaldem11.fr et soient utilisés à des fins promotionnelles et au travers de tout vecteur de communication qui sera jugé utile par l'Organisateur durant les 120 jours suivant la désignation du gagnant et ce à titre gratuit. Le Participant donne son accord exprès et autorise le Covaldem11 :
A reproduire, adapter, publier et/ou exposer sa photo, à titre gratuit et sur tous supports.

Ainsi, le Participant autorise le Covaldem11 à procéder à toute modification, suppression ou ajout sur sa photo. En accordant cette autorisation, le Participant renonce à demander et/ou réclamer au Covaldem11 toute rémunération et/ou contrepartie de quelque nature que ce soit.

Par conséquent, le participant garantit le Covaldem11 contre toute action en justice qui pourrait être engagée du fait des actions et des communications transmises sur le site et s'engage à prendre en sa charge toute réclamation.

ARTICLE 8 : **Modification du règlement et annulation du concours**

Le Covaldem11 se réserve le droit de modifier tout ou une partie du présent règlement. Toute modification du règlement fera l'objet d'une annonce sur la page Facebook « Covaldem11 » et sur le site www.covaldem11.fr .

ARTICLE 9 : **Consultation du règlement**

Le règlement est librement consultable sur le site www.covaldem11.fr . Le règlement du jeu-concours peut-être également obtenu par courrier, à titre gratuit et sur simple demande à l'adresse : Covaldem11 Z.A Lannolier – 1075 Boulevard François-Xavier Fafeur – 11890 Carcassonne Cedex 09.

ARTICLE 10 : **Responsabilités**

Le Covaldem11 ne sera pas responsable en cas de dysfonctionnement du réseau internet empêchant l'accès au jeu ou son bon déroulement. Notamment, le Covaldem11 ne saurait être tenu responsable d'éventuels actes de malveillances externes.

Le Covaldem11 n'est pas tenu responsable des erreurs matérielles (notamment d'affichage sur les sites du jeu, d'envoi d'emails erronés aux participants, d'acheminements des emails), d'une absence de disponibilité des informations et/ou de la présence de virus sur le site. Il appartient à chaque participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique et téléphonique contre toute atteinte. La connexion de toute personne au site et la participation au jeu se fait sous son entière responsabilité.

En outre, le Covaldem11 n'est pas responsable en cas :

- De problèmes matériel ou logiciel,

- De destructions des informations fournies par les participants pour une raison non imputable à l'organisateur,
- D'erreurs humaines ou d'origine électrique,
- De perturbations qui pourraient affecter le bon déroulement du jeu,
- De conséquences d'éventuels retards, pertes, vols ou avaries des courriers postaux ou électroniques qui ne lui sont pas imputables,
- D'utilisation des données personnelles par les réseaux sociaux au mépris de la réglementation en vigueur (loi du 6 janvier 1978).

Toute fraude ou non-respect du présent règlement pourra donner lieu à l'exclusion du participant, le Covaldem11 se réservant, le cas échéant, le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires. Concernant le réseaux sociaux Facebook et Instagram, ceux-ci ne peuvent être considérés comme responsable en cas de problème technique. La gestion et l'organisation du concours est à la seule responsabilité du Covaldem11, destituant ces droits à Facebook et Instagram. Le participant transmet ses informations au Covaldem11 et non aux plateformes de réseaux sociaux Facebook et Instagram.

ARTICLE 11 : Informatiques et libertés

Conformément à la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 telle que modifiée par la Loi du 6 août 2004, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de radiation des informations nominatives les concernant collectées dans le cadre du jeu-concours. Ils disposent en outre d'un droit d'opposition quant à la collecte de leurs données personnelles.

Vous pouvez l'exercer auprès du Correspondant Informatique et Libertés :
À l'adresse suivante : Z.A Lannolier – 1075 Boulevard François-Xavier Fafeur – 11890 Carcassonne Cédex 09.

Les informations recueillies concernant les participants font l'objet d'un traitement destiné au Covaldem11 dans l'unique but de contacter les différents participants.
Les destinataires des données sont les services organisateurs du Covaldem11 du présent concours.
La durée de conservation des données expire à la fin du jeu concours.
Chaque participant bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement de celles-ci ou une limitation du traitement.

Chaque participant peut s'opposer au traitement des données le concernant et dispose du droit de retirer son consentement à tout moment en s'adressant au Covaldem11.
Chaque participant a la possibilité d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle.
Conformément à la Loi Informatique et Libertés du 06 janvier 1978 modifiée, et au Règlement Général sur la Protection des Données du 27 avril 2016, chaque participant bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition, de limitation du traitement de ses données et dispose le cas échéant, du droit de retirer son consentement à tout moment. Pour exercer ces droits, merci de vous adresser au Covaldem11 par email à : accueil@covaldem11.fr

ARTICLE 12 : Litiges

Toute contestation ou réclamation relative à ce jeu-concours devra être formulée par écrit et adressée au Covaldem11 Z.A Lannolier – 1075 Boulevard François-Xavier Fafeur – 11890 Carcassonne Cedex 09.

Le présent règlement est soumis à la législation française.
Tout litige né à l'occasion du présent Concours et qui ne pourrait être réglé à l'amiable, sera soumis aux tribunaux français compétents.

ANNEXE 1 : **Bulletin de participation**

Covaldem 11

BULLETIN DE PARTICIPATION

Nom :
Prénom :
Adresse :
Code postal :
Ville :
Adresse électronique :
Numéro de téléphone :

J'ai lu et accepte les conditions du règlement

Autorisation parentale pour la participation des mineurs faisant office de cession des droits d'auteur pour mineur :
Je soussigné.....autorise mon enfant .....à participer au tirage au sort organisé par le covaldem11.
Date de naissance de l'enfant :

Père : Mère :

Fait à Carcassonne le / /2021